

Conseil municipal | Séance du 27 mars 2025

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-03-27-40 | Affaires foncières - NPNRU - Cession de logements au sein de l'immeuble 'Faucigny' au profit de CDC Habitat
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 21 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Carolanne Langlois, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Ahmed Akkari, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Murielle Mour

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD), ainsi que du projet de renouvellement urbain du quartier du Château Blanc, une opération de recyclage foncier de l'immeuble en copropriété Faucigny a été décidée.

Pour ce faire, CDC Habitat Action Copropriétés, concessionnaire chargé de la mise en œuvre de cette opération pour le compte de la Métropole Rouen Normandie, doit acquérir l'ensemble des lots composant cet immeuble. La Ville, copropriétaire, doit donc céder au concessionnaire l'ensemble des 112 lots dont elle est propriétaire, à savoir 57 lots à usage d'habitation, ainsi que 55 lots accessoires, dont la désignation est plus amplement détaillée en annexe de la présente délibération.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération du Conseil métropolitain du 18 décembre 2023 relative à la validation du projet et au choix de la procédure pour le recyclage de la copropriété Faucigny à Saint-Étienne-du-Rouvray,
- La délibération du Conseil métropolitain de la Métropole Rouen Normandie du 30 septembre 2024 relative à l'attribution de la concession d'aménagement pour le recyclage foncier de la copropriété Faucigny,
- La délibération n°2021-12-09-53 du Conseil municipal du 9 décembre 2021 approuvant la convention de mise en œuvre de l'opération de requalification des copropriétés dégradées,
- La délibération n°2024-12-12-45 du Conseil municipal du 12 décembre 2024 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'opération de requalification des copropriétés dégradées et intégrant l'opération de démolition de Faucigny,
- Le traité de concession conclu entre la Métropole Rouen Normandie et CDC Habitat Action Copropriétés, signé le 13 octobre 2024, relatif à la copropriété Faucigny, sise à Saint-Etienne-du-Rouvray,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale,

Considérant que :

- Il a été décidé de mettre en œuvre une opération de recyclage foncier sur l'immeuble Faucigny,
- Dans ce cadre, CDC Habitat Action Copropriétés, concessionnaire chargé de la mise en œuvre de cette opération pour le compte de la Métropole Rouen Normandie doit procéder à l'acquisition de l'ensemble des lots de l'immeuble,
- La Ville est à ce jour propriétaire de 112 lots au sein de l'immeuble dont la désignation est plus amplement détaillée en annexe,

- La cession des lots communaux doit intervenir au prix d'acquisition initial, éventuellement augmenté de divers frais tel que les frais d'actes initiaux,
- Le prix de cession est en conséquence arrêté à la somme de 636 537,38 € (six cent trente-six mille cinq cent trente-sept euros et trente-huit centimes), en ce non compris les frais accessoires en sus, compatible avec l'avis du pôle d'évaluation domaniale susvisé,

Décide :

- De céder au concessionnaire susmentionné les biens susvisés aux conditions financières énoncées ci-avant,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse

Madame Murielle Mour

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/03/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250327-lmc138368-DE-1-1

Affiché ou notifié le 31 mars 2025

N° LOTS	N° APPT	TYPE
130	4	cave
131	5	cave
134	8	cave
136	10	cave
141	15	cave
143	17	cave
144	18	cave
145	19	cave
146	20	cave
147	21	cave
150	24	cave
151	25	cave
152	26	cave
155	29	cave
157	31	cave
161	35	cave
164	38	cave
167	41	cave
168	42	cave
169	43	cave
170	44	cave
176	50	cave
138	62	cave
188	62	cave
192	66	cave
201	75	cave
205	79	cave
206	80	cave

N° LOTS	N° APPT	TYPE
208	82	cave
210	84	cave
214	88	cave
218	92	cave
219	93	cave
220	94	cave
221	95	cave
223	97	cave
224	98	cave
226	100	cave
228	102	cave
232	106	cave
234	108	cave
235	109	cave
236	110	cave
237	111	cave
238	112	cave
8	112	F3
239	113	cave
243	117	cave
245	119	cave
246	120	cave
248	122	cave
249	123	cave
251	125	cave
252	126	cave
31	131	F5
43	141	F5

N° LOTS	N° APPT	TYPE
44	142	F3
67	161	F5
68	162	F3
79	171	F5
80	172	F3
91	181	F5
92	182	F3
103	191	F5
10	212	F4
21	221	F3
22	222	F4
33	231	F3
57	251	F3
58	252	F4
69	261	F3
70	262	F4
93	281	F3
106	292	F4
23	321	F4
24	322	F4
35	331	F4
36	332	F4
48	342	F4
60	352	F4
71	361	F4
83	371	F4
84	372	F4
4	402	F4

N° LOTS	N° APPT	TYPE
13	411	F2
25	421	F2
38	432	F4
49	441	F2
50	442	F4
74	462	F4
98	482	F4
109	491	F2
110	492	F4
5	501	F4
27	521	F4
76	562	F3
87	571	F4
100	582	F3
29	621	F3
30	622	F5
78	662	F5
101	681	F3
114	692	F5
115	1001	F5
118	2002	F4
120	3002	F4
125	6001	F3
126	6002	F5
15	511	F4
189	63	cave
102	682	F5
202	76	cave